

Travailler en contrat aidé (CUI-PEC : contrat unique d'insertion – Parcours emploi compétence)

Pour qui?

Je veux travailler dans un collège, pour une mairie, une association, une maison de retraite mais je ne sais pas comment faire...



1 Ce que je vais trouver dans cette action

- > Un contrat de travail d'un an à mi-temps
- > Des formations professionnelles

➤ Un professionnel qui me conseille et m'accompagne dans toutes les étapes

2 Comment ça marche ?

- ➤ Je donne ma lettre de candidature et mon CV à mon référent RSA
- ➤ Je me rends disponible pour l'entretien d'embauche
- ➤ Je suis recruté et je signe un contrat de travail
- ➤ Je suis payé au SMIC
- y ai droit à une formation

 ✓ I'ai droit à une formation

 ✓ I

Qu'est-ce que je dois faire si je participe à l'action ?

- > Je dois respecter mon contrat de travail
- ➤ Je dois accepter de faire des formations pour améliorer mes compétences
- ➤ Je dois accepter d'être conseillé et accompagné par le professionnel (rendez-vous pendant et sur le lieu de travail)
- ➤ Je dois prévenir si je ne peux pas venir
- ➤ Je dois fournir un justificatif médical si je suis absent

∆ 0ù?

Rendez-vous avec mon référent RSA. Lorsque je suis embauché, les rendez-vous ont lieu sur mon lieu de travail.